



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28/12/2022

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 28/12/2022

## DELIBERATION

### du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 décembre 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Affichage de la convocation : 9 décembre 2022

**Présidente** : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

**Secrétaire de séance (art.L2121-15 du CGCT)** : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 14 décembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** : BARGUIL Alain, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LEVENEZ Marie-Renée, LEVENEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

**Étaient représentés** : -

**Étaient absents** : CARDINAL Marion, DOUCEN Valérie, L'ABBE Valérie

### Délibération CM 2022-066 : Tarifs des produits dérivés

La Commune de SAINT-HERNIN s'est engagée dans une démarche de promotion, de valorisation de son image et de son patrimoine matériel et immatériel.

Elle propose donc des produits dérivés qui permettent de :

- ✓ Dynamiser l'image de la commune,
- ✓ Contribuer à l'activité économique et touristique,
- ✓ Générer des revenus additionnels pour la commune,
- ✓ Mettre en lumière des artistes locaux.

Cette année, elle a fait appel à une jeune artiste, Clélie LE GUILLOU qui a réalisé, dans le cadre de la candidature des enclos paroissiaux du Finistère au patrimoine mondial de l'Unesco, deux affiches du clocher (version nuit/version jour), un jeu de cartes de 7 familles « Le Défi » et un pin's.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en vente de ces produits dérivés et d'en fixer les prix de vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines »,

Considérant la volonté municipale de promouvoir le patrimoine et de contribuer à l'activité écotouristique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la commercialisation des produits créés dans le cadre de la candidature des enclos paroissiaux du Finistère au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

FIXE le tarif de vente de ces produits dérivés comme suit :

PRODUITS	TARIFS
Affiche clocher version nuit 40 x 60	10.00 €
Affiche clocher version nuit 40 x 60 avec cadre	20.00 €
Carte clocher version nuit 21 x 29.7	5.00 €
Carte clocher version nuit 21 x 29.7 avec cadre	10.00 €
Carte clocher version nuit 15 x 21	3.00 €
Affiche clocher version jour 40 x 60	10.00 €
Affiche clocher version jour 40 x 60 avec cadre	20.00 €
Carte clocher version jour 21 x 29.7	5.00 €
Carte clocher version jour 21 x 29.7 avec cadre	10.00 €
Carte clocher version jour 15 x 21	3.00 €
Jeu de cartes 7 familles « le défi »	20.00 €
Pin's « Une commune qui a du chien »	1.00 €

La secrétaire de séance,  
Annie YVINEC

Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN


